



LA FABRIQUE

Un lieu pour « *fabriquer* » du lien.....

Juste à côté de la mairie, jouxtant la bibliothèque, il y a une belle maison alsacienne qui va devenir une « *fabrique* ».

Jusqu'à présent, cet ancien débit de boisson, bien connu des plus anciens, sert ponctuellement de salle d'exposition pour la bibliothèque.

Dans la droite ligne de l'optimisation des espaces publics, nous proposons de rendre cet endroit aux Wantzenauviens....

L'idée est simple : créons ex nihilo un lieu d'échanges, de partage de connaissances et d'expériences pour les habitants de notre village.

Le Conseil des Aînés a été mis à contribution pour trouver des idées et pour imaginer le fonctionnement de ce lieu, en dehors des cadres traditionnels. Les initiatives n'ont pas tardé et les suggestions ont afflué. Apprendre à jouer au bridge, lancer un ciné-club, des permanences juridiques,

Sachez d'ores et déjà que pour réserver cette « *fabrique* » vous devrez utiliser en priorité la nouvelle application sur votre téléphone « *d'wantzenau* ».

Place maintenant aux initiatives, à l'innovation, au partage,

Patrick DEPYL
Maire

Conditions à respecter pour l'organisation d'un évènement à La Fabrique :

Les manifestations organisées à La Fabrique doivent avoir pour but **de favoriser la citoyenneté et de proposer à tous les Wantzenauviens un lieu de rassemblement** autour de différentes thématiques.

Ces manifestations se doivent de respecter les trois critères suivants :

- Non lucratif,
- Non politique,
- Non religieux.

Le locataire s'engage à respecter les locaux, le mobilier, le matériel (*vidéoprojecteur, ordinateur, imprimante et machine à boissons chaudes*) et les toilettes mis à disposition et veillera à leur propreté.

La mise en place de la salle sera à effectuer par le locataire. De plus, le locataire s'engage à rendre en état les locaux tels qu'il les a réceptionnés.

Si des détériorations devaient être constatées, leurs réparations incomberaient au locataire de la salle.

Un état des lieux préalable et contradictoire pourra être demandé par le locataire.

Les Associations sont tenues de souscrire une assurance afin de pallier d'éventuels accidents relevant de son activité et dégagent, de ce fait, le Maire de toute responsabilité. Les particuliers sont, quant à eux, couverts par l'assurance de la commune.

La capacité d'accueil maximum de La Fabrique est de 60 personnes en configuration exposition ou de 45 personnes assises.

Matériel disponible :

- 9 tables
- 30 chaises
- 2 canapés 3 places
- 1 table basse
- 1 machine à boissons chaudes (*0,30 centimes par boisson*)
Attention, veuillez faire l'appoint. La machine ne rend pas la monnaie.
- 1 vidéoprojecteur
- 1 ordinateur

Modalités de réservation :

Uniquement par Internet ou par mail :

anne-sophie.rauscher@la-wantzenau.fr

Demande de réservation à effectuer via l'application ou le site Internet de la commune stipulant la date et l'horaire, la nature de l'événement ou de la manifestation, les besoins matériels et/ou techniques ainsi que les coordonnées complètes.

La demande est ensuite soumise à approbation et validation à la mairie.

Une fois la validation obtenue, une convention de mise à disposition est envoyée. Afin de procéder à la réservation de manière ferme, il conviendra de retourner la présente convention signée, accompagnée de l'attestation d'assurance (*s'il s'agit d'une association*) ainsi que de tous les éléments de communication qui permettront de communiquer sur la manifestation (*photo, affiche, logo, descriptif*) via le site Internet de la commune, le Facebook de La Fabrique (*qui sera créé courant mars 2018*) ainsi que sur l'application de la commune, **d'Wantzenau**.

Les événements organisés à La Fabrique seront ensuite visibles sur tous les supports de communication disponibles.

